
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Samedi 14 Juillet 1792.

M É L A N G E S.

Nous ne négligerons aucune des nouvelles qui pourront intéresser nos lecteurs ; mais nous croyons devoir en ce moment fixer principalement leurs regards sur les opérations de l'assemblée nationale. Le corps législatif, en déclarant que la patrie étoit en danger, a présenté avec cette déclaration tout ce qu'il croyoit propre à la rendre imposante, et à produire de grands effets. De là les déclamations emphatiques de ses orateurs ; de là les adresses au peuple et à l'armée. Ces moyens ont été nuls et devoient l'être. Pourquoi ? parce que tout l'empire est fatigué du despotisme et des crimes de cette secte abominable qui l'opprime depuis trois ans. Continuellement battus par les orages populaires, tous les citoyens, amis de l'ordre et de la paix, de quelque parti qu'ils soient, soupirent après un gouvernement à l'ombre duquel on puisse respirer. Ainsi, lorsque les jacobins annoncent que la patrie est en danger, c'est dire qu'elle touche aux termes de ses maux. Bien loin d'exciter des craintes ils n'ont fait que reveiller des espérances. Ceux qui redoutent leur désespoir feignent de partager leurs périls ; mais en secret ils hâtent par leurs vœux le moment qui doit marquer la chute et le supplice de ces affreux tyrans.

Avant de donner l'adresse aux français, par M. Verniaud, et celle de M. Vaublanc à l'armée, nous allons rapporter la fin du discours que prononça M. Hérault de Sechelles, en sollicitant le décret qui proclame la patrie en danger. Le voici : c'est toujours le genre de la déclamation, et jamais celui du sentiment.

« Les Français, a dit M. Hérault, ont juré de vivre libres ou mourir ; ils auront le bon-

heur de réaliser leur serment. Déclarez la patrie en danger, et ce seul mot, comme une étincelle électrique, va rapidement retentir dans tous les départemens, va gronder sur les têtes des despotes, ou appuyer les négociations, si toutefois ce sont des négociations qu'on puisse entendre, et qui n'altèrent en rien la sainteté de nos droits. Comment désespérer, quand on a derrière soi une nation toute entière et le génie de la liberté?... Nous avons fait serment d'être libres ; c'est avoir fait le serment de vaincre.... Nous vaincrons ; j'en jure par vous, brave Gouvion, par vous, intrépide Cazotte, par vous, généreux défenseurs de la liberté, que la mort a moissonnés avant la victoire, sous les murs de Philippeville, et dont les manes tressaillant au fond des tombeaux, partageront nos triomphes. »

Adresse aux Français.

Citoyens, votre constitution repose sur les principes de la justice éternelle. Une ligue de rois s'est formée pour la détruire. Leurs bataillons s'avancent : ils sont nombreux, soumis à une discipline rigoureuse, et depuis long-temps exercés dans l'art de la guerre. Ne sentez-vous pas une noble ardeur enflammer votre courage ? souffrirez-vous que des hordes étrangères se répandent comme un torrent destructeur sur vos campagnes ; qu'elles ravagent vos moissons ; qu'elles désolent votre patrie par l'incendie et les cruautés : en un mot, qu'elles vous accablent de chaînes, teintes du sang de ce que vous avez de plus cher ? (M. Verniaud prend cette ligue de rois pour des jacobins.)

Nos armées ne sont point encore portées au complet. Une imprudente sécurité a modéré trop tôt les élans du patriotisme. Les

recrutemens ou donnés n'ont pas eu un succès aussi entier que vos représentans l'avoient espéré. Des troubles intérieurs augmentent la difficulté de notre position. Nos ennemis se livrent à de folles espérances, qui sont pour vous un outrage.

Hâtez-vous, citoyens : sauvez la liberté, et vengez votre gloire.

L'assemblée nationale déclare que la patrie est en danger.

Cependant, gardez-vous de croire que cette déclaration soit l'effet d'une terreur indigne d'elle et de vous. Vous avez fait le serment de *vivre libre ou de mourir*. Elle sait que vous le tiendrez, et elle jure de vous en donner l'exemple : mais il ne s'agit pas de braver la mort, il faut vaincre ; et vous le pouvez, si vous abjurez vos haines, si vous oubliez vos dissensions politiques, si vous vous ralliez tous à la cause commune...

Les nations vous contemplant ; étonnées par le déploiement majestueux de vos forces et d'un grand caractère. Union, respect pour les lois, pour les chefs, pour les autorités constituées ; courage inébranlable, et bientôt la victoire couronnera de palmes l'autel de la liberté ; et bientôt les peuples qu'on arme aujourd'hui contre votre constitution, ambitionneront de s'unir à vous par les liens d'une douce fraternité.

L'assemblée nationale à l'armée française.

Braves guerriers,

L'assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie : c'est proclamer la force de l'empire ; c'est annoncer que bientôt la jeunesse française se portera sous les drapeaux de la liberté. Vous l'instruirez à vaincre ; vous lui montrerez le chemin de la gloire.

Au signal du danger de la patrie, vous sentez redoubler votre ardeur. Guerriers, que la discipline en dirige les mouvemens ; elle seule en garantit la victoire. Ayez ce courage calme et froid que doit vous donner le sentiment de vos forces.

Une véritable armée est un corps immense mis en mouvement par une seule tête. Il ne peut rien sans subordination passive de grade en grade, depuis le soldat jusqu'au général. Guerriers, imitez le dévouement de d'Assas et le courage du brave Pic. Méritez les honneurs que la patrie réserve à ceux qui combattent pour elle ; ils seront dignes de vous.

N'oubliez pas que c'est votre constitution

qu'on attaque. On veut vous faire descendre du rang glorieux des peuples libres. Eh bien ! braves guerriers, il faut que la constitution triomphe, ou que la nation française se couvre d'une honte ineffaçable.

De toutes parts vos concitoyens se disposent à vous seconder. N'en doutez pas, il n'est aucun français qui balance ; il n'en est aucun qui, dans ces jours de péril et de gloire, s'expose à déshonorer sa vie par une lâche et honteuse inaction. Qu'il seroit malheureux celui qui ne pourroit pas dire un jour à ses enfans, à ses concitoyens : « Et moi aussi, je combattois quand notre liberté fut attaquée. J'étois à la journée où les armes françaises triomphèrent de nos ennemis ; j'ai défendu les remparts de la ville qu'ils attaquèrent en vain ; et mon sang a coulé tel jour pour la patrie, la liberté, l'égalité. »

Adresse des habitans de Nevers au Roi.

« Sire, nous avons frémi d'horreur, à la nouvelle des attentats commis, dans la journée du 20 juin, contre la personne sacrée de votre majesté et contre votre auguste famille. Il nous seroit impossible de rendre les sentimens d'indignation dont nous avons été saisis ; ce sont ceux de tous les bons Français ; ils n'en est point, dignes de ce nom, qui n'appellent la vengeance des lois contre les auteurs de crimes si énormes.

Le courage héroïque que V. M. a développé dans cette journée désastreuse, la fermeté, la dignité avec lesquelles elle a maintenu, au milieu des poignards, l'exercice des prérogatives de la couronne, qui fait la sauve-garde des peuples, ont tenu, pour un moment, nos ames suspendues entre la douleur et l'admiration.

Si nous étions, Sire, déjà pénétrés de respect et d'amour envers un monarque qui nous est cher à tant de titres, la bonté, la patience, la douceur que votre majesté a opposées aux fureurs d'un peuple égaré par des factieux, seroient seuls capables d'imprimer dans nos cœurs un dévouement sans mesure.

Nous partageons, Sire, les peines de votre majesté. Nous partageons celles de votre auguste compagne ; puisse l'expression de nos sentimens offrir à votre majesté quelque dédommagement des atrocités qu'elle a éprouvées ; nous regrettons de n'avoir pu, en cette horrible journée, faire de notre corps un rempart invincible pour défendre et votre personne sacrée et la majesté du trône.

Paris 14 juillet.

Le jour d'hier n'a pas été aussi calme que le précédent. Il paroît que les factieux veulent se couvrir du nom des fédérés pour hâter et assurer le succès de quelque grand complot qu'ils méditent d'exécuter sous quelques jours. Ils font agir à la fois tous les leviers qui peuvent soulever la masse du peuple. Dès le jeudi soir un harangueur criminel s'est épuisé à déclamer contre le roi dans le Palais-Royal. Pendant la nuit il a été affiché avec profusion un placard qui, après avoir rappelé les dangers de la patrie et les crimes des traitres, engage les fédérés à faire ensorte que leur union ne soit pas infructueuse. Ne faisons point d'autre serment, ajoutent les auteurs de cette affiche, que celui d'être fidèles à la patrie et au roi de la nature. C'est le seul qui soit digne d'un homme libre. — Ces journalistes infâmes qui paroissent s'être imposé la tâche d'inventer chaque jour de nouvelles calomnies, n'en ont jamais produit de plus atroces : l'un prétend que Louis XVI a fait un accord secret par lequel il s'engage à céder l'Alsace au roi de Prusse, et à lui payer une forte somme d'argent, à condition qu'il renversera la constitution, et noyera la France dans des flots de sang.

L'autre cite une lettre déposée, dit-il, à la mairie, et dans laquelle un particulier très-connu atteste que M. Lafayette doit se trouver à Paris le jour de la fédération. Plusieurs personnes crieront : *vive le roi !* d'autres répondront aussitôt : *à bas le roi !* Dans ce moment, Lafayette paroît : il sera entouré de ses nombreux partisans, qui tomberont à l'instant sur les patriotes, et les massacreront tous. — Ces bruits sont reçus avec d'autant plus d'avidité, qu'ils sont plus extravagans. Le peuple aime naturellement le merveilleux : il aime à être épouventé, et quand on veut mettre à profit sa crédulité, il faut lui parler de complots et de conspirations. On peut dire que, sous ce rapport, les jacobins connoissent parfaitement l'esprit du peuple.

— Au moment où la cause de M. Pétion a été agitée à l'assemblée nationale, des groupes furieux se sont réunis dans les environs de la salle. Que les députés patriotes parlent, crioient plusieurs motionnaires ! qu'ils disent, s'ils ont besoin de nos bras ! ils leur sont dévoués ! — A peine la nouvelle de la réintégration du maire a été répandue, que des gardes nationaux qui se disent fédérés

ont formé des rondes bruyantes au Palais-Royal, en criant : *au diable les aristocrates ! vive Pétion !*

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du jeudi soir, 14 juillet.

L'assemblée est passée à l'ordre du jour sur une motion de M. Albitte, qui vouloit que ce fût le maire de Paris, et non le commandant général de la garde nationale qui prononçât la formule du serment.

Une longue discussion s'est ensuite engagée sur la manière dont on emploieroit les fédérés. Le comité militaire étoit d'avis de les envoyer sur les frontières, où la position formidable de l'ennemi les rend très-nécessaires. On a d'abord décrété que les fédérés seroient organisés en bataillons que les généraux pourroient employer comme troupes légères ; mais bientôt ce décret a été rapporté, et il a été statué définitivement : « que les fédérés qui seront à la fédération, ou qui arriveront les jours suivans, seront formés en compagnies franches, employées dans nos diverses armées, en bataillons destinés à former des corps de réserve. Il sera en outre levé, dans les divers cantons, 93 mille hommes, dont 50 mille joindront l'armée, et 33 mille formeront des corps de réserve. »

Des objets peu importans, et l'appel nominal ont rempli le reste de la séance.

673 membres se sont trouvés à l'appel nominal ; 27 étoient absens ; 16 sont malades ; 6 sont morts, et n'ont pas encore été remplacés ; enfin différentes places en occupent huit.

Séance du vendredi, 15 juillet.

Les Belges réunis à Paris assurent l'assemblée de leur dévouement à la constitution française. — Le président leur en témoignera sa satisfaction.

On renvoie aux comités une demande de la municipalité, relative au paiement des fédérés qu'elle désire être fait en pièces de 15 et 30 sous.

Le ministre de l'intérieur instruit l'assemblée qu'à neuf heures précises du matin sera posée sur la place de la Bastille la première pierre du monument voué à la liberté.

Après la lecture de quelques adresses, M. Cailhasson fait un rapport sur Metz, qui, selon le procureur de la commune de cette

ville, n'a pas pour plus de 24 heures de subsistances. On lui prête 400 mille livres.

Une députation de fédérés se présente à la barre. L'orateur assure qu'ils feroient la guerre aux dieux, si les dieux étoient semblables aux rois qu'ils vont combattre. Beaucoup applaudi.

A l'occasion d'une adresse prétendue inconstitutionnelle, que le département du Pas-de-Calais a envoyée aux autres départemens, M. Couthon, qui voit dans toutes ces adresses des administrateurs, le projet de vendre le peuple à la cour, demande qu'il soit décrété qu'aucun administrateur ne pourra, pendant l'année qui suivra son administration, recevoir de places à la nomination du pouvoir exécutif. M. Couthon a été combattu par M. Tarbé, et sa motion renvoyée au comité de législation.

Le département de l'Ardèche écrit qu'un des chefs de l'armée de M. Saillant a été pris.

La discussion s'est engagée sur l'affaire de MM. Manuel et Pétion. M. Brissot fait d'abord décréter qu'on lira un rapport de M. Rhoderer (M. Rhoderer étoit un des opposans). La conclusion de ce long rapport étoit, que MM. Pétion et Manuel ne devoient pas être suspendus de leurs fonctions. De bruyans applaudissemens ont accueilli cette conclusion.

De prétendus fédérés de sept départemens conjurent l'assemblée de rendre M. Pétion aux vœux de la capitale.

Pierre Manuel écrit « qu'accablé sous le poids d'une maladie, il regrette de ne pouvoir aller ouvrir son cœur à l'assemblée, montrer sa conscience, et présenter sa tête; il n'a que la force de signer. »

M. Murairé fait le rapport de la commission des douze, sur l'affaire de M. Pétion. Il propose, au nom du comité,

Art. I^{er}. La suspension prononcée contre le maire de Paris, par l'arrêté du département, confirmée par la proclamation du roi du 12 juillet, est levée.

II L'assemblée surseoit à son jugement sur la conduite du procureur, jusqu'à ce qu'il ait été entendu.

III. Le renvoi aux tribunaux est annullé en tout ce qui concerne les fonctions administratives du maire et des officiers municipaux.

Qu'on lise actuellement les autres pièces, dit M. Boulanger. Cela nous tiendrait toute la nuit, répond M. Guadet d'un ton moqueur. On ne peut juger que sur les pièces, reprend M. Boulanger. Si quelqu'un veut inculper M. Pétion, qu'il se présente, s'écrient les jacobins. — M. Delsaux s'avance, et au milieu des cris et des huées, on entend ces mots :

» Je n'accuse point, dit-il, M. Pétion d'être l'auteur des événemens du 20 juin; mais il devoit imiter le maire Simonneau, il valoit mieux mourir que de rester lâche et deshonoré. Je serois mort.

» Le 19 juin, M. Pétion dinoit gaiement aux Champs-Elisées avec les ministres disgraciés et deux cents complices; ils se divertissoient dans l'attente du lendemain.»

M. Guadet nie le fait. M. Delmas parle encore en faveur de M. Pétion, et soutient le projet du comité. Ce projet est décrété.

M. de Montesquieu, général de l'armée du Midi, a écrit qu'il avoit envoyé des troupes pour combattre les rebelles que complotoit Saillant. — Une lettre du département de la Haute-Loire apprend qu'on a arrêté les agens de ce grand conspirateur qu'on a rendu si terrible, afin de hâter le décret qui déclare la patrie en danger.

M. de Jarri envoie un mémoire justificatif sur l'incendie des faubourgs de Courtrai.

Un aide-de-camp de M. Lafayette, a manqué être pendu par le peuple.

LIVRE NOUVEAU.

La guerre constitutionnelle, poëme héroï-tragi-lyri-patrioti-burlesqui-comique. A Paris, chez Blanchon, libraire, rue Gît-le-cœur, n° 16; et chez Lebourg, libraire, galerie de bois, n° 188, au Palais-Royal.

On pourra juger de la gaieté de ce petit ouvrage par le couplet suivant.

Air: avec les jeux dans le village.

.....Soudain paroît une guerrière,
Le front brillant de majesté;
Sous l'humble habit de harangère
On voit éclater la beauté:
Elle accourt trotant sur un âne,
Le ciel est pour nous, se dit-on;
Il nous renvoie une autre Jeanne:

Non!.... c'est un Jean!.... c'est d'Aiguillon. (bis.)